

# PROJECTEUR

LE MAG EXPERT D'ATMO GRAND EST

AGRICULTURE

## Evaluation des pesticides en air ambiant

Mesurer pour mieux comprendre et agir



La contamination de l'air par les pesticides est moins documentée que celle dans l'eau ou l'alimentation. A ce jour, il n'existe ni plan de surveillance nationale, ni valeur réglementaire sur la contamination par les pesticides dans les différents milieux aériens (air extérieur et air intérieur).

Toutefois, la mise en place d'une surveillance à l'échelle nationale des pesticides dans l'air extérieur constitue une priorité définie dans le cadre du plan d'action gouvernemental sur les produits phytopharmaceutiques et du plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA) 2017-2021.

## EVALUATION DES PESTICIDES EN 2020

ATMO Grand Est réalise des mesures de pesticides dans l'air ambiant aussi bien en zone rurale qu'en zone urbaine depuis 2001. Les mesures se sont déroulées en 2020 à Beblenheim (68), Epernay (51), Saint-Maurice-sous-les-Côtes (55), Reims (51), Voué (10). Dans le cadre de l'action 3.1 du Plan Régional Santé Environnement (Consolider et améliorer la diffusion des connaissances sur l'exposition aux produits phytosanitaires), la campagne de mesures a bénéficié du soutien financier de l'ARS<sup>1</sup> Grand Est, de la DREAL<sup>2</sup> Grand Est et de la DRAAF<sup>3</sup> Grand Est.



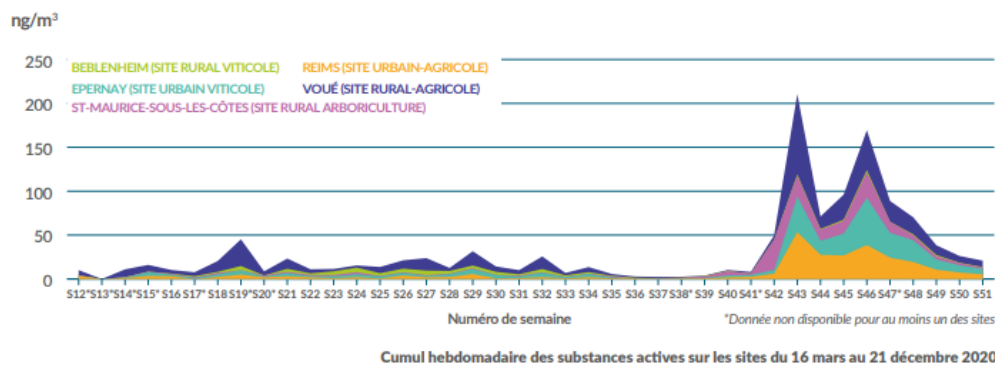
### Quelques résultats en 2020

**39** substances actives quantifiées, tous sites confondus sur les 78 substances actives recherchées.

**7** substances communes aux 5 sites : 3 fongicides (la cyprodinil, la fenpropidine, la triadiméno) et 4 herbicides (la s-métolachlore, la pendiméthaline, le prosulfocarbe, et la triallate).

**78 ng/m<sup>3</sup>** : concentration maximale hebdomadaire observée sur l'ensemble des substance actives recherchées (la cyprodinil).

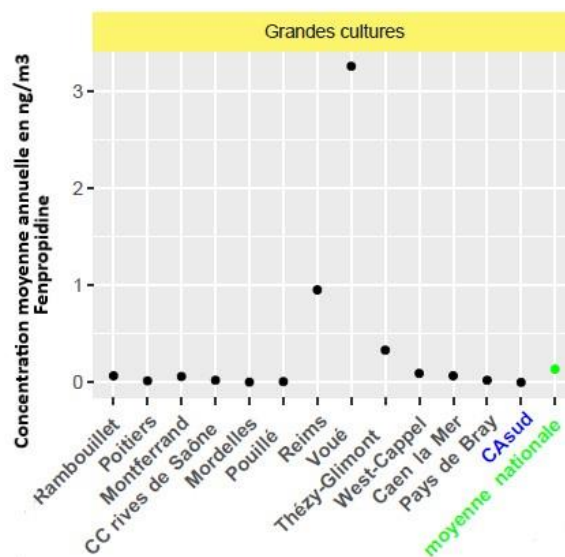
Les concentrations sont significatives (>1ng/m<sup>3</sup>) de mi-avril à mi-décembre (semaines 16 à 50). Le site de Voué sous influence agricole se démarque des autres sites au printemps et en été avec un cumul plus important par rapport aux autres sites. Une période moins chargée en substances actives est observée de mi-août à fin septembre (semaines 33 à 39) pour l'ensemble des sites. Le cumul est ensuite en hausse sur l'ensemble des sites, excepté sur Beblenheim.



<sup>1</sup> Agence Régionale de Santé ; <sup>2</sup> Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ; <sup>3</sup> Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

# Retour sur les résultats de la CNEP

La campagne nationale exploratoire des pesticides (CNEP) dans l'air a été menée conjointement par l'Anses, l'Ineris et le réseau des Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA) de juin 2018 à juin 2019. Celle-ci a permis d'obtenir une photographie des substances présentes dans l'air ambiant (hors situation de grande proximité avec la source d'émission) et leurs niveaux de concentration en France (métropole et outre-mer). L'Anses a identifié [32 substances d'intérêt](#) qui nécessite un examen approfondi.



## La parole est à...

**Rudy RIBES**

Responsable des services techniques

Ville de Fagnières



« En 2012, afin d'anticiper les directives du plan Ecophyto 2018 qui définissaient les différentes étapes de la loi Labbé conduisant à l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires, **la ville de Fagnières** a souhaité faire un pas supplémentaire en faveur de la protection de l'environnement en étudiant la possibilité d'arrêter complètement l'utilisation de produits phytopharmaceutiques.

La première étape consista à trouver des solutions alternatives à l'utilisation de ces produits, la deuxième étape fut la mise en place de ces solutions à l'échelle communale en impliquant le personnel et en communiquant auprès de la population pour leur permettre de comprendre la démarche.

Ainsi, nous nous sommes engagés en ratifiant **la charte d'entretien des espaces publics au niveau 3 dite "zéro Phyto"**. Pour atteindre cet objectif, nous avons mis en place des solutions alternatives comme le balayage de voirie en préventif sur les surfaces imperméables mais également l'emploi d'une brosse de désherbage lorsque les adventices sont déjà fortement implantées. Nous avons également généralisé l'utilisation de paillage dans les massifs mais aussi végétalisé certaines surfaces en cailloux permettant ainsi de leur donner un aspect paysager et entretenu sans avoir recours à des produits de traitement.

La plus grosse difficulté se trouvait au niveau des cimetières, ces espaces d'une très grande importance aux yeux de la population. Dès 2012, pour arrêter l'utilisation des désherbants et permettre d'avoir un cadre plus agréable, nous avons fait le choix d'engazonner les allées et planter du Sédum (plantes vivaces couvre-sol) entre les inters-tombes pour permettre de limiter la pousse des plantes adventices.

Trois ans après, le 17 avril 2015, Fagnières a été labellisée au niveau 3, la plus haute distinction de la démarche zéro-Phyto.

Puis en 2018, le label a évolué pour devenir « **Commune Nature** » dans lequel la commune s'est engagée le 10 juillet 2018 pour être labellisée « **3 libellules** » le 27 mars 2019, récompense remise par la région Grand Est avec le partenariat de la FREDON et l'agence de l'eau.

**L'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires rentre dans une démarche globale initiée depuis déjà plusieurs années avec la mise en place de la gestion différenciée des espaces.**

**L'intérêt premier étant d'économiser les ressources en eau, limiter les nuisances et la pollution tout en favorisant la biodiversité. »**

# Vers une surveillance nationale pérenne

Après la Campagne Nationale Exploratoire de mesure des résidus de Pesticides dans l'air ambiant réalisée en 2019, Atmo France avec les Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA) et l'Ineris en tant que membre du Laboratoire central de surveillance de la qualité de l'air ont reconduit à partir du 19 juillet 2020 un suivi des pesticides dans l'air à l'échelle nationale (métropole et outre-mer). Relai régional pour cette étude nationale, ATMO Grand Est, forte de son expertise locale et métrologique, complétera les mesures prédéfinies par le prélèvement et l'analyse d'autres substances d'intérêt. Théoriquement cette étude est bornée dans le temps, mais ATMO Grand Est a fait le choix de dépasser ces créneaux dans le but de mettre à disposition un diagnostic le plus exhaustif sur notre région.



## Pestiriv

L'étude [PestiRiv](#), pilotée par Santé Publique France et l'Anses, permettra pour la première fois d'évaluer l'exposition aux pesticides des personnes vivant près de vignes et de celles vivant loin de toute culture. L'étude PestiRiv est inédite en termes de sources d'exposition prises en compte (air, alimentation, activité professionnelle et usages domestiques), de diversité des échantillons collectés conjointement (air ambiant, air intérieur, poussières, urines, cheveux, aliments autoproduits) et de maillage territorial, avec 6 régions viticoles couvertes. ATMO Grand Est est partenaire dans cette étude afin de mettre en œuvre la collecte des échantillons d'air sur le territoire Grand Est d'octobre 2021 à septembre 2022.

### Les dates clés

**Mai 2017** [Arrêté](#) établissant le plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques dont les Produits Phytosanitaires

**Avril 2018** Publication [d'une liste de Pesticides](#) comme polluants d'intérêt national

**Décembre 2019** [Diffusion des données de la base Phytatmo en opendata](#)

**Octobre 2020** [Webinaire RePP'Air](#)

**Juin 2021** [Pesticides et santé : Nouvelles données de l'INSERM](#)

### En savoir plus

[Rapport ATMO Grand Est Evaluation des pesticides en Grand Est en 2020](#)



AIR • CLIMAT • ÉNERGIE • SANTÉ

Siège : 5, rue de Madrid • 67300 Schiltigheim

03 69 24 73 73

[contact@atmo-grandest.eu](mailto:contact@atmo-grandest.eu)

Brochure éditée par : ATMO Grand Est  
Conception : ATMO Grand Est  
Rédaction : ATMO Grand Est  
Référence du modèle : COM-EN-003\_4  
Référence : ENJEM-EN-023